

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-026</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512 - secteur Lévis - autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs)</b>
<b>Date : Le 4 février 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problemème)

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs (C300), dans la zone C2512, à la suite du dépôt d'une demande de modification réglementaire visant à ajouter cet usage au 5035, rue Louis-H.-La Fontaine, secteur Lévis (Annexe 1 : Plans de localisation).

Les terrains visés sont situés dans la zone C2512 dans laquelle sont autorisés les usages C1, C2, C4 et C700 et P104. Par conséquent, il serait requis de modifier la grille des spécifications de la zone C2512, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, de manière à permettre spécifiquement le commerce au détail de véhicules récréatifs. Nous recommandons de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un (1) dans cette zone et d'interdire l'entreposage de véhicules récréatifs dans la cour avant (Annexe 2 : Projet de règlement).

Les nuisances visuelles, liées à l'activité d'entreposage de véhicules récréatifs, n'affecteront pas le secteur résidentiel considérant l'éloignement de celui-ci.

Le projet de règlement est conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* en vigueur.

Il répond également au projet de *Schéma d'aménagement et de développement* adopté par le conseil de la Ville le 19 octobre 2015.

### **La commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)**

Le 25 janvier 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville ont recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présente modification au Règlement *RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (CCUA-2016-00-08).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
  - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire \_\_\_\_\_ Date : 4 / 02 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Procédure de modification réglementaire (Annexe 3)

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M <sup>e</sup> Carole Roseberry, avocate, DAJG	20/01/2016	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire
M. Pierre-Luc Thérien, chef du Service des permis et inspection	20/01/2016	En validation avec le volet permis et inspections

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 2). Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement, dans la zone C2512, le commerce au détail de véhicules récréatifs, de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un seul endroit, d'interdire l'entreposage de ces véhicules en cour avant et de prévoir des normes applicables à cet usage.

- Liste des pièces jointes :  
Annexe 1 : Plans de localisation  
Annexe 2 : Projet de règlement  
Annexe 3 : Procédure de modification réglementaire

Préparé par : Jean-François Jourdain, urbaniste		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par : <i>[Signature]</i>			
<i>SEBASTIEN HAMÉL, GESTIONNAIRE DE PROJETS COMPLEXES</i>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires : Signature de la Direction : <i>[Signature]</i>		Date : 2016 / 02 / 05	

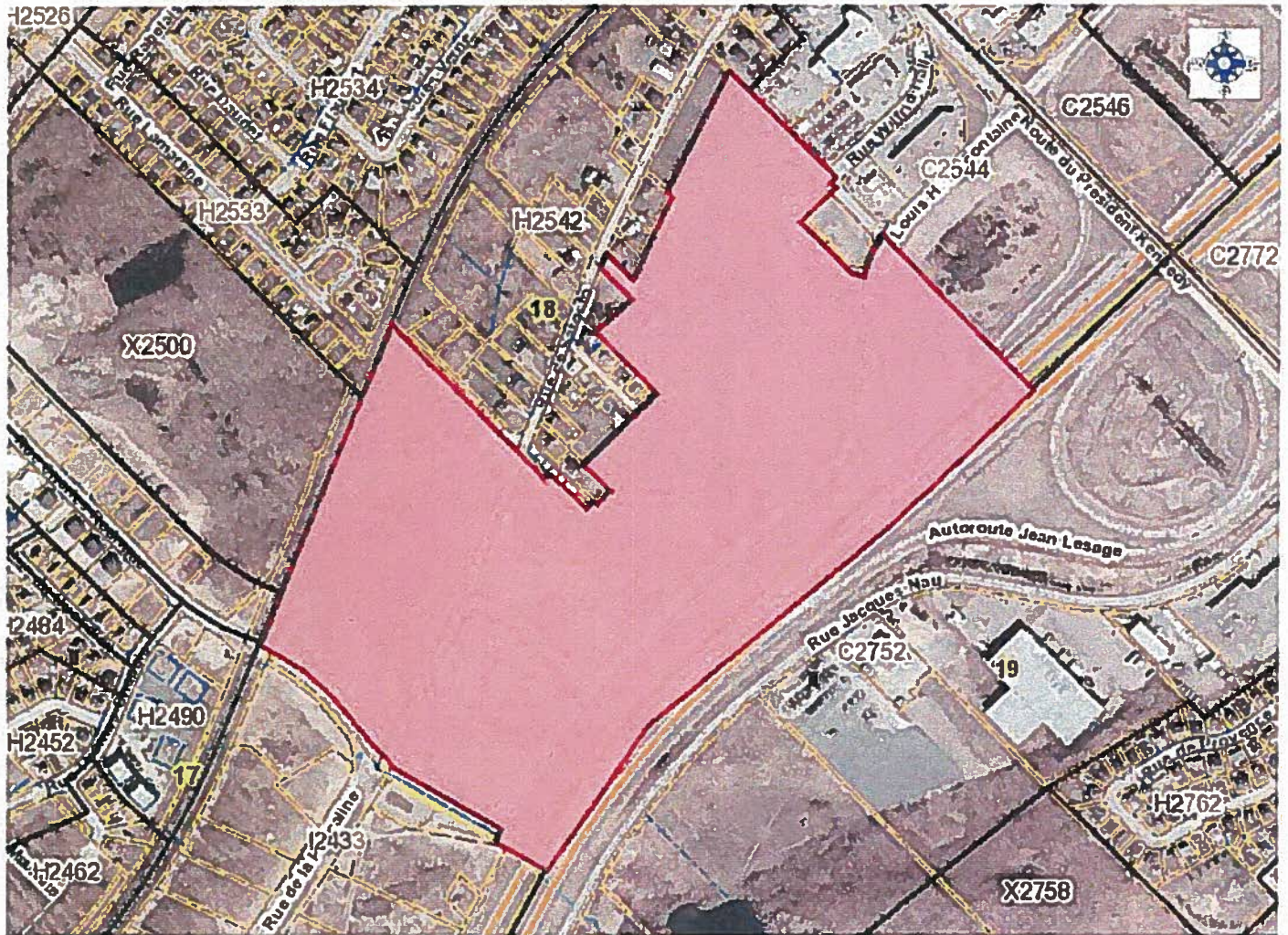
**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2016 02 / 09

Plan de localisation



Plan de localisation (Zone C2512)



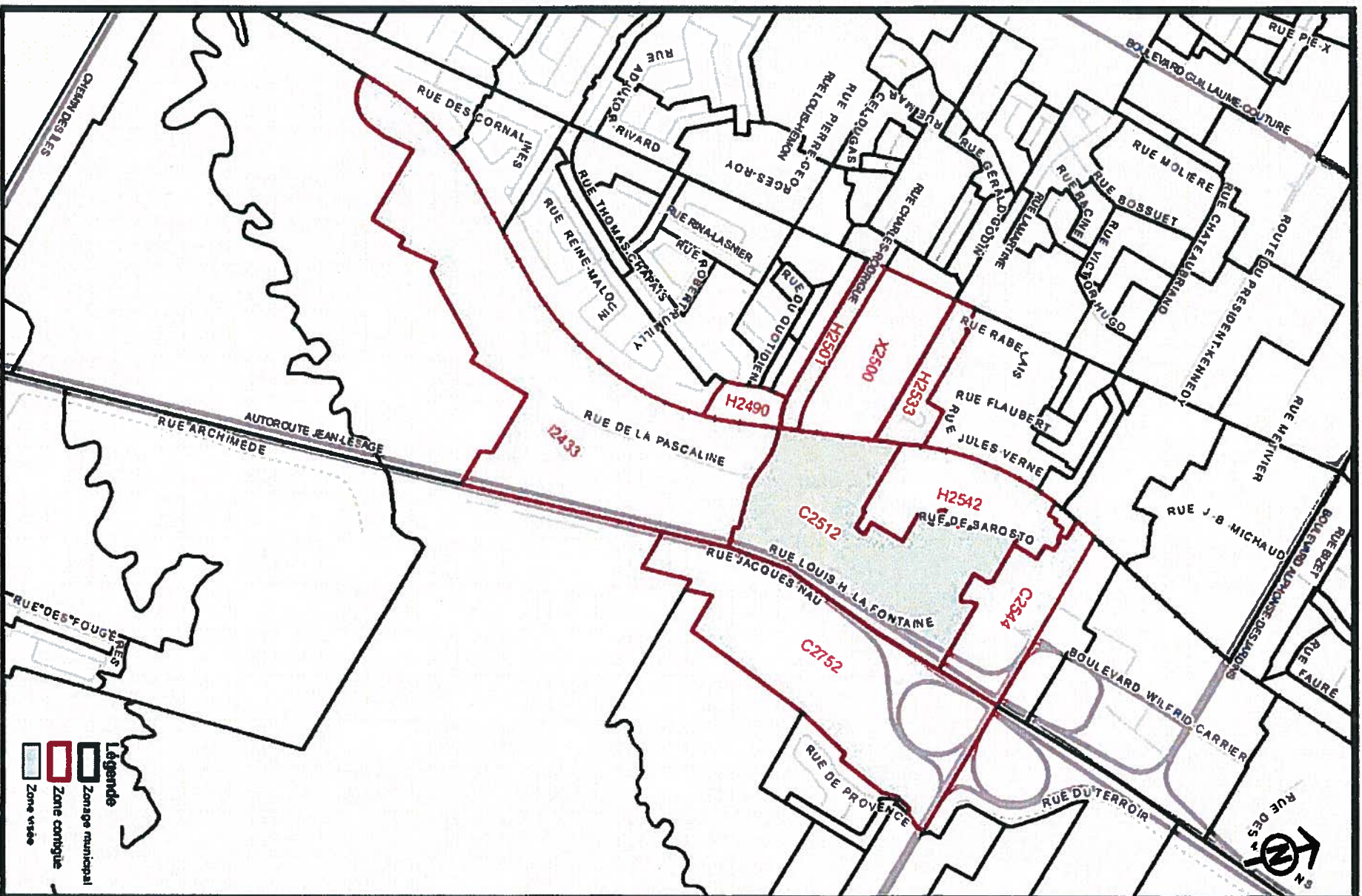
Plan de localisation (projet 5035 rue Louis-H.-La Fontaine)



Plan de localisation (demandeur 5035 rue Louis-H.-La Fontaine)



Plan de la zone touchée et des zones contigües



S/S



Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2015-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone C2512**

La grille des spécifications applicable à la zone C2512, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage spécifiquement permis C300 (commerce au détail de véhicules récréatifs) et des spécifications afférentes à celui-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Danielle Bilodeau, greffière





**Procédure de modification réglementaire**

---

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Desjardins
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public – demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité
- Avis d'entrée en vigueur